

Activités de l'Association

Le comité s'est réuni à 5 reprises dont une fois par visioconférence. L'Assemblée générale a pu se réunir en présentiel le 7 juin 2021 à Mörigen/BE. Les partenaires de la filière ont pu faire part de leurs actualités respectives. C'est toujours une opportunité d'échange avec les organisations professionnelles et nos principaux commerçants. Au total, les délégués de l'ACCCS ont pris part à une quinzaine de séances, essentiellement au sein de swiss granum et du comité de la FSPC, pour représenter les intérêts des centres collecteurs (conditions de prise en charge, prix indicatifs, etc.).

Récolte 2021 et situation globale du marché

Après une belle année 2020, nous avons connu une récolte 2021 historiquement faible et un taux de germination élevé. En effet, les conditions météorologiques défavorables, que ce soit un mois d'avril sec, les nombreux épisodes de grêle ou l'été pluvieux et frais, ont fortement impacté les quantités et la qualité des céréales. Swiss granum enregistre un recul de 30% pour les céréales panifiables et un taux de germination de plus de 20% pour le blé panifiable. Par ailleurs, le poids à l'hectolitre a également été fortement impacté et recule d'environ 4 kg/hl.

On observe aussi une forte baisse des volumes de céréales fourragères, entre 10 et 20% selon les espèces. Quant au colza, celui-ci diminue d'un peu plus de 10%.

Cette baisse généralisée des quantités péjore évidemment le revenu des producteurs, mais aussi, et même en particulier, des centres collecteurs qui ne disposent pas de système d'assurances permettant de contenir la baisse drastique des recettes consécutives à la diminution des taxes d'entrées et des indemnités de stockage.

Au final, c'est toute la filière qui doit relever le défi d'une récolte médiocre. Swiss granum a d'ores et déjà pris position sur plusieurs mesures, telles qu'un assouplissement des règles pour la marque Suisse Garantie, en octroyant une dérogation temporaire quant à la proportion de matières premières suisse (90% de la matière première d'origine indigène pour le colza) ou encore une modification de la répartition des tranches du contingent tarifaire n°27, en augmentant les tranches libérées au cours du 1^{er} semestre 2022. Ainsi, dans un premier temps, la branche espère pouvoir permettre aux transformateurs de garantir leur approvisionnement, sans augmenter les importations totales sur l'année 2022. L'idée est de pouvoir faire le joint avec la prochaine récolte (2022) en espérant que celle-ci réponde aux attentes quantitatives et qualitatives.

Pour ce qui est des prix, la raréfaction de la marchandise et l'augmentation de 40% du prix du blé sur le marché mondial, même si elle n'impacte que très modérément le marché indigène en raison du système de droit de douane, contribuent à une évolution favorable. Ainsi, nous espérons que le prix suisse progresse entre 2 et 5 francs par 100 kilos pour la récolte 2021. C'est d'ailleurs, une des raisons invoquées pour justifier l'augmentation du prix de la farine et finalement du pain à fin 2021, début 2022. Cette augmentation modérée du prix du pain, la première depuis plusieurs années, doit être perçue comme une

opportunité pour les acteurs de la filière, sous réserve évidemment qu'une part de la valeur ajoutée soit répercutée jusqu'aux producteurs.

Conditions de prise en charge du tournesol

Suite aux problèmes rencontrés dès la récolte 2019 concernant les charges mesurées dans les lots de tournesols livrés aux huileries, notre association, soutenue par le GOF, avait cherché le dialogue avec les huileries. Nous avons tout d'abord analysé de nombreux échantillons témoins et vérifié les processus de détermination de la charge. Les résultats avaient mis en évidence d'une part que les tournesols parfois plus tardifs ou cultivés en zones périphériques sont plus difficiles à battre et que les centres collecteurs peinent à les nettoyer sans perdre trop de marchandise saine. D'autre part, une application plus stricte de la méthode de référence conduit nécessairement à une charge plus importante. Un échange constructif avec le principal transformateur avait permis de prendre de mesures immédiates et d'appliquer une tolérance un peu plus large, mais sans résoudre le problème de fond. Les discussions au sein de swiss granum début 2021 ont finalement permis aux parties de s'entendre sur un nouveau barème de réfaction. La tolérance est passée de 1% à 2.5% et l'échelonnement a été étendu. Il s'agit pour notre association d'un compromis. Nous n'hésiterons pas à rouvrir les discussions si nous observons des pénalités trop récurrentes. Les premières expériences réalisées sur la récolte 2021 semblent aller dans le bon sens.

Initiatives populaires – sursis accordé

La campagne relative aux deux initiatives extrêmes contre les « phytos » fut longue et difficile, comme attendu. Le camp des initiants a été particulièrement virulent, attaquant le travail des familles paysannes et les rendant responsables d'empoisonner la population, à l'image de l'affiche présentant un nouveau-né avec une étiquette mentionnant une liste de teneur en pesticides. Grâce à une large mobilisation des milieux agricoles et des filières agroalimentaires, les citoyennes et citoyens suisses ont majoritairement accordé leur confiance à l'agriculture de leur pays en glissant un double non dans les urnes le 13 juin 2021. Même si la victoire fut au-delà des espérances, elle s'apparente plus à un sursis plutôt qu'à un blanc-seing. Les défis pour l'agriculture et le secteur agroalimentaire sont importants et la pression ne va pas se relâcher. Il faudra que la recherche puisse nous proposer des solutions alternatives et efficaces pour maintenir une production de denrées alimentaires saine et de qualité. Le comité se réjouit d'avoir apporté sa contribution en faveur de la campagne du double non ainsi que des nombreuses initiatives locales visant à mieux informer les citoyens-consommateurs de la réalité du terrain.

Site internet : www.vkgs.ch

Le comité a validé la création d'un site internet simple et fonctionnel permettant de consulter en tout temps les informations essentielles relative à notre association. Outre, les statuts ou la liste des membres, vous trouverez nombre d'informations ciblées pour les centres collecteurs. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires ou suggestions de publications qui pourraient être diffusées.

La marque « Pain suisse »

Avec la marque « Pain suisse », le consommateur aura la possibilité de décider rapidement et facilement d'acheter un produit suisse. Depuis que le Conseil fédéral et le Parlement ont approuvé l'obligation de déclaration de la provenance pour le

pain et les produits de boulangerie, la voie était libre pour la marque « Pain suisse », lancée le 23 août dans toute la Suisse. En peu de temps, plus de 250 demandes d'utilisation ont été déposées, principalement par des petites boulangeries locales en Romandie et en Suisse allemande.

Le consommateur a la possibilité de privilégier facilement et rapidement les produits indigènes, les matières premières locales et l'agriculture suisse. Il peut ainsi soutenir et promouvoir la production et la transformation en Suisse et garantir des places de travail dans notre pays. L'agriculture suisse et la filière agroalimentaire sera ainsi soutenue et encouragée de manière durable. Vous trouverez plus d'informations, des recettes ou les conditions d'utilisation de la marque sous : www.painsuisse.ch

Olivier Sonderegger, Président ACCCS